Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20260521-2026_05_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LE QUILLIO

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	**Présents**	**Votants**
15	13	15

VOTE
A l'unanimité des présents **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr Xavier HAMON, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 12 mai 2026.**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 12 mai 2026.**

Présents : HAMON Xavier, LE HELLOCO Laëtitia, LE POTIER Jacques, EVANO Jacques, DUCATILLON Marie-Luce, TAILLARD Michel, FROTTIN Emilie, CARREE Kévin, LE MAUX Anaïs, ROBIN Julien, MALHEU Julie, PERRUSSEL Katy, LE POTIER Pierre

Absents ayant donné pouvoir : Florent TILLY Donne pouvoir à Kévin CARRE, Adeline COLLIN donne pouvoir à Laëtitia LE HELLOCO

A été nommé secrétaire : LE HELLOCO Laëtitia

2026-05-01 Extension – Rénovation de l'école

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a engagé des travaux de rénovation- extension de l'école

Compte tenu de la nature des travaux et conformément aux dispositions du Code de la construction et du Code du travail, il est nécessaire :

- de confier une mission de contrôle technique (CT) afin de contribuer à la prévention des aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation de l'ouvrage ;
- de désigner un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS)

Une consultation a été lancée, plusieurs entreprises ont répondu

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20260521-2026_05_01-DE

	Missions CT	Missions SPS
Apave	5998.00€	3200€
Dekra		2200€
Bureau veritas	4420.00€	2376€
François Sever		2100€

Après analyse des offres, il est proposé de retenir :

- pour la mission de contrôle technique (CT) :
  l'entreprise APAVE pour un montant de 5998 € HT, ce n'est pas l'offre la mieux disante mais au regard de l'expérience passée et des carences d'informations sur la mission concernant la rénovation de la salle multifonction avec l'entreprise Bureau veritas, l'entreprise Apave est sélectionnée
- pour la mission de coordination SPS :
  l'entreprise François SEVER pour un montant de 2100€ HT

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres, décide :

- **D'ATTRIBUER** La mission de contrôle technique à l'entreprise APAVE pour un montant de 5998€ HT
- **D'ATTRIBUER** la mission SPS à François SEVER pour un montant de 2100€ HT
- **D'AUTORISER** Mr Le maire à signer tous documents afférents à cette opération
- **CHARGE** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Xavier HAMON
Le 21 mai 2026



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratifs gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes